

ARRÊTÉ N° CC-AR-2025-016
Portant cessation de fonction du régisseur titulaire
de la régie de recettes de la restauration scolaire et
des garderies périscolaires

Le Président de la communauté de communes **TERRE D'AUGE**,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu l'arrêté n°2012-211 en date du 5 juillet 2012 instituant une régie de recettes pour le service de restauration scolaire et de garderies périscolaires ;

ARRETE

Article 1er – Il est mis fin aux fonctions de Monsieur BLAIN Sébastien, régisseur titulaire à compter du 10 octobre 2025

Fait à Pont l'Evêque, le 25 septembre 2025

Certifié exécutoire publication dématérialisée
mise en ligne le ..02../10../2025

Notifié le ..02../10../2025

Le Président, M. Jérémy ROSEAU

M Sébastien BLAIN



Certifié par
Dematis
01/10/2025 14:50



Certifié par
Dematis
30/09/2025 12:44

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *telerecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. L'arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque - dans les mêmes conditions de délai.

Le Président de la communauté de communes **TERRE D'AUGE**,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu l'arrêté n°2022-006 en date du 13 avril 2022 instituant une régie de recettes pour l'accueil collectif des mineurs ;

ARRETE

Article 1er – Il est mis fin aux fonctions de M. BLAIN Sébastien, régisseur titulaire, à compter du 10 octobre 2025

Fait à Pont l'Evêque, le 25 septembre 2025

Certifié exécutoire après publication
dématérialisée mise en ligne le 02/10/2025

Notifié le 02/10/2025

Le Président, M. Jérémy ROSEAU

M Sébastien BLAIN



Certifié par
Dematis
01/10/2025 14:50



Certifié par
Dematis
30/09/2025 12:44

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *telerecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. L'arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque - dans les mêmes conditions de délai.